

RESOLUTION

Objet : Coopération avec l'UNCIVPOL et Règlement portant sur l'accès au réseau de télécommunications et aux bases de données d'Interpol par une organisation intergouvernementale

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 70^{ème} session à Budapest, du 24 au 28 septembre 2001,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AG-2001-RAP-04 intitulé « Coopération avec l'UNCIVPOL »,

AYANT PRIS NOTE, par ailleurs, de l'avis du Comité *ad hoc* saisi de ce rapport conformément à l'article 56 du Règlement général de l'Organisation,

RAPPELANT ses débats lors de sa 69^{ème} session (Rhodes, 2000) au cours desquels elle avait suggéré de discuter à nouveau de la question de l'échange des informations de police avec les organisations intergouvernementales lors de sa session de 2001 (cf. AGN/69/PV/6 - point 9.3),

ESTIMANT que la nouvelle approche, telle qu'elle figure dans le rapport AG-2001-RAP-04, est de nature à permettre une bonne coopération entre Interpol et les organisations intergouvernementales avec lesquelles un accord en ce sens a été conclu, dans le respect des principes essentiels en matière d'échange et de protection des informations de police,

ESTIMANT que l'accès ne devrait être accordé qu'aux organisations intergouvernementales dont la mission est compatible avec les objectifs de l'O.I.P.C.-Interpol dans le domaine de la prévention et de la répression des infractions de droit commun,

ADOpte le « Règlement portant sur l'accès au réseau de télécommunications et aux bases de données d'Interpol par une organisation intergouvernementale » tel qu'il figure en annexe du rapport AG-2001-RAP-04 ;

DEMANDE au Secrétaire Général de conclure des arrangements particuliers avec l'Organisation des Nations Unies dans les limites prévues par le rapport visé ci-dessus ;

DEMANDE au Secrétaire Général de lui soumettre toute proposition d'accord visant à donner à une organisation intergouvernementale l'accès au réseau de télécommunications d'Interpol et, le cas échéant, l'accès direct à ses bases de données.

Adoptée.